



## PREAVIS N° 30 / 2018

### de la Municipalité au Conseil communal relatif au réaménagement, construction de trottoirs, création de deux arrêts de bus le long de la route du Simplon

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. PREAMBULE

Dans le cadre du réaménagement de la route du Simplon, notamment l'ouverture de l'accès sud du Grand-Cerlet, la Municipalité a décidé d'entreprendre en priorité la sécurisation du cheminement des piétons entre la rue de la Gare et le collège des Salines.

#### 2. TRAVAUX

Les travaux du PPA le Grand-Cerlet sont terminés; la Commune est devenue propriétaire des routes et accès à celui-ci. La construction d'un tronçon de trottoir d'une longueur d'environ 125m finalisera l'aménagement piétonnier le long de la route du Simplon. Sa largeur sera variable : 1.50m à la hauteur du carrefour de Montjoux et 2m le long de la route cantonale. Le trottoir actuel en amont sera supprimé. Le cheminement est prévu à l'intérieur de la parcelle du verger. Les habitants du lotissement du Grand-Cerlet rejoindront ce cheminement par le biais du passage pour piétons réhabilité au mois de décembre dernier. Ce passage sera sécurisé par la construction d'un îlot central d'une largeur de 1.50m avec des bordures de béton abaissées. Des barrières décalées en empêcheront l'accès direct (déjà en place). La haie existante sera conservée. Un garde-roue avec bordure type Etat de Vaud de 40cm de largeur sera construit au pied du mur existant. Un second passage pour piétons équipé également d'un îlot sera construit juste avant le carrefour de Montjoux.

Le collecteur d'eaux claires existant en béton a fait l'objet d'un contrôle caméra. Quelques fissures longitudinales ont été observées. Ce tuyau se trouve à une faible profondeur (-0.60 fil de l'eau). Au vu du trafic important, il a été décidé de le remplacer par un collecteur en PVC de 200mm de diamètre, entièrement enrobé de béton (type 4). Une chambre de contrôle sera également construite.

Devant la parcelle N° 761 (SOCIR), un nouveau trottoir sera construit. Son tracé longera exactement la haie implantée dans cette optique le long de la limite amont pour se raccorder au trottoir existant de la Rue de la Gare. Sa largeur sera de 1.50m. L'ancien mur sera démoli et l'armoire électrique sera déplacée. A l'arrière, une bordurette béton d'une épaisseur de 8cm sera posée.

L'éclairage public sera renforcé par la pose de deux nouveaux candélabres à l'entrée de la route d'accès du quartier du Grand-Cerlet, sur le carrefour. Un candélabre existant devant la parcelle SOCIR et entrant en conflit avec le trottoir sera déplacé.

Les trottoirs seront construits avec des bordures type Etat de Vaud. La hauteur de la marche avec la chaussée sera de 15cm. Une couche de support en enrobé ACT 16S sera posée sur une épaisseur de 5cm, avant la pose d'un tapis en enrobé AC 11S d'une épaisseur de 3cm.

L'écoulement des eaux de la chaussée sera maintenu le long de la bordure amont. Le collecteur existant d'eaux claires longe parallèlement le mur à environ 1.50m. Des sacs dépotoirs avec grille pour la récolte des eaux de surface seront construits près des chambres existantes, conservant ainsi le système de récolte des eaux. Une mise à niveau des regards existants sera effectuée lors de la pose de l'enrobé de la future chaussée.

La Municipalité souhaite également sécuriser le bas de la Rue des Salines par la construction d'un gendarme couché. Deux nouvelles grilles seront nécessaires pour l'évacuation des eaux pluviales. Elles seront raccordées à la chambre EC en bordure du passage pour les piétons.

Les deux arrêts tiendront compte des futurs bus articulés dont les TPC vont faire l'acquisition. Ces arrêts seront équipés d'abribus.

L'arrêt en direction de Villeneuve nécessitera la démolition des escaliers et du petit mur en moellons. Les bordures seront de type KSB permettant une accessibilité facilitée au bus pour les personnes handicapées. Deux abris seront implantés aux arrêts.

A la fin des travaux, une réfection complète de la chaussée sera entreprise par un rabotage et la pose d'un tapis bitumeux AC 11S de 3,5cm d'épaisseur. Un nouveau marquage, une signalisation verticale et un éclairage adéquat pour les passages pour piétons finaliseront cet aménagement.

Sur le plan financier, le devis des travaux a été élaboré sur la base de prix déposés dans le cadre de projets identiques exécutés dans les environs de Roche.

Le devis estimatif des travaux, dont le détail se trouve aux pages 2 et 3, se monte à CHF 640'287.- TTC.

### 3. COÛT DU PROJET

#### Travaux de génie civil – Trottoirs et arrêts de bus.

Installation de chantier	20000.-
Dégrappage, rabotage, enlèvement bordures	26830.-
Fouilles, îlots, éclairage public, sac dépotoir	7305.-
Evacuation des matériaux	14670.-
Démolition de mur	2250.-
Fourniture bordure Type Etat	
Fourniture bordure Type KSB arrêt du bus	
Bordures abaissées pour îlots	
Grave pour trottoirs	97745.-
Collecteurs, grilles pour eaux de surface, dépotoirs	
Chambres de contrôle EC y compris regard 40t	
Collecteur PVC 200	35125.-
Revêtements, trottoirs et route	179150.-
<b>Total travaux de génie civil – Trottoirs et arrêt de bus</b>	<b>383075.-</b>

**Travaux génie civil – Gendarme couché**

Coupe, dégrappage, dépose des bordures, évacuation	4020.-
Fouille pour collecteurs EC, chambre	1000.-
Grille pour eaux de surface y compris dépotoirs	6000.-
Fourniture et pose tuyau PVC 200, enrobage béton	2425.-
Fourniture et pose bordure Type Etat	1260.-
Grave et enrobé	17800.-

**Total Travaux de génie civil – Gendarme couché 32505.-**

**Travaux marquage et signalisation**

Installation de chantier	800.-
Panneau passage piétons y compris mât et pose	3280.-
Passage piétons jaune	3000.-
Ligne jaune zig-zag bus	800.-
Ligne blanche	3240.-
Ligne blanche épaisse	4500.-
Flèches	300.-
Potelets	750.-

**Total travaux marquage et signalisation 16670.-**

**4. RECAPITULATION**

Travaux génie civil – trottoirs – arrêts de bus	383075.-
Travaux de génie civil – Gendarme couché	32505.-
Marquage et signalisation	16670.-
Eclairage public selon offre	14000.-
Abri bus	20000.-
Réserve pour aménagement devant préau	5000.-
Déplacement armoire électrique	5000.-
Contrôle caméra et carottage pour analyses	3000.-
Frais administratifs et techniques	62000.-
Travaux géométriques	1000.-
Divers et imprévus ~10%	52260.-

**Montant Total 594510.-**

TVA 7,7 % 45777.-

**Montant total du devis TTC CHF 640287.-**

## 5. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N°30/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au réaménagement, construction de trottoirs, création de deux arrêts de bus le long de la route du Simplon
- Où** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement, construction de trottoirs, création de deux arrêts de bus le long de la route du Simplon
  2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 640'287.00
  3. De financer ces travaux en recourant à l'emprunt au meilleur taux auprès d'un établissement de son choix
  4. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans pour la première fois en 2019.

Adopté en séance de Municipalité le 29 mai 2018.

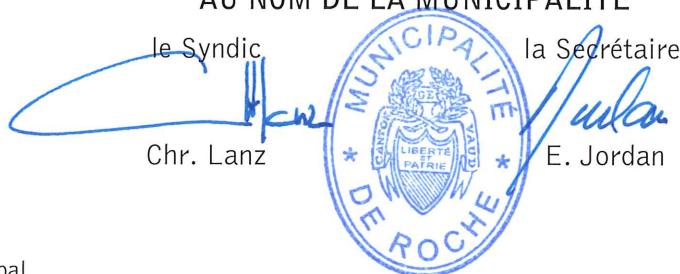
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire

Chr. Lanz

E. Jordan



Délégué(s) de la Municipalité : M. Rémy Roulet, Municipal